



# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : MARCHÉ D'ENTRETIEN DES  
ESPACES VERTS DE SQUARES ET JARDINS DE  
VINCENNES, PASSE AVEC LA SOCIÉTÉ  
UNIVERSAL PAYSAGE**

**DÉCISION N° DM-25-393  
EN DATE DU 17 NOVEMBRE 2025**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n°A-20-490 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Robin LOUVIGNÉ, Adjoint au Maire ;

**VU** l'avis d'appel public à la concurrence envoyé au JOUE et au BOAMP le 31 mars 2025 relatif au marché d'entretien des espaces verts de squares et jardins de Vincennes ;

**VU** le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 06 novembre 2025 donnant un avis favorable ;

**CONSIDÉRANT** l'offre de la société UNIVERSAL PAYSAGE jugée économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de jugement ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec la société UNIVERSAL PAYSAGE, sise 8 rue Philippe LEBON – 77500 CHELLES, représentée par Monsieur Matthieu CHAUVIN, Président, le marché d'entretien des espaces verts de squares et jardins de Vincennes.

Les prix du marché sont mixtes.

Les prestations sont traitées à prix unitaires, pour un montant maximum annuel de 10 000,00 € HT (12 000, 00 € TTC) sur la base du Bordereau des Prix Unitaires (appliqués aux quantités réellement exécutées), d'un devis détaillé (émis par le titulaire et validé par le pouvoir adjudicateur par l'émission d'un bon de commande) ou encore des prix du ou des catalogues du fournisseur.

Les prestations sont traitées à prix forfaitaires :

- Le montant de la tranche ferme pour l'entretien des espaces verts de 9 lieux (Cours Marigny, Jardin Defrance, Jardin du Couchant, Jardin du Midi, Jardin Cœur de Ville, Square Robert de Cotte, Square Daumesnil, Square Carnot, Jardin Exotique) s'élève annuellement à 159 993,19 € HT (191 991,83 € TTC) ;
- Le montant des tranches optionnelles s'élève à :
  - o Tranche optionnelle n°1 (Jardin de Jarry) : 3 220,74 € HT (3 864,89 € TTC)
  - o Tranche optionnelle n°2 (Jardin Diderot) : 1 425,40 € HT (1 710,48 € TTC)
  - o Tranche optionnelle n°3 (Square Saint-Louis) : 6 527,67 € HT (7 833,20 € TTC)

- Tranche optionnelle n°4 (Mail du 8 mai 1945 et continuité rue Lamartine) : 7 767,26 € HT (9 320,71 € TTC)
- Tranche optionnelle n°5 (Place du Général de Gaulle) : 3 507,33 € HT (4 208,80 € TTC)

Le marché est conclu pour une durée de 12 mois à compter de sa notification. Il est reconductible 3 fois tacitement pour une période d'1 an, soit une durée maximale de 4 ans.

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjoint au maire chargé du cadre de vie, de la  
propreté et des mobilités,

***Signé***

**Robin LOUVIGNÉ**